

Deuxième Campagne de bourses nationales de lycée pour l'année scolaire 2021-2022

Madame, Monsieur,

Vous aviez la possibilité de déposer un dossier de demande de bourse avant le 06 juillet 2021.

Si vous ne l'avez pas encore fait et si vous souhaitez savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant, nous vous invitons à aller sur l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-lycee>

Un simulateur vous permettra de savoir si votre enfant peut bénéficier d'une bourse, d'en estimer son montant, et vous précisera également comment déposer votre demande en ligne.

La deuxième campagne se déroule du 02 septembre au 21 octobre 2021.

(Passée cette date, aucune demande ne pourra être examinée).

Attention, les élèves qui bénéficient déjà d'une bourse de lycée n'ont pas à en refaire la demande chaque année. (les bourses attribuées au lycée sont reconduites automatiquement de la classe de seconde à la classe de terminale).

Ces campagnes s'adressent :

- aux élèves actuellement non boursiers
- aux élèves non scolarisés en 2020
- aux élèves de 16 à 18 ans révolus, en situation de décrochage scolaire et qui reprennent leurs études sous statut scolaire après une interruption d'au moins 5 mois.
- aux élèves scolarisés en 2020 à l'étranger ou dans les C.O.M
- aux élèves boursiers qui auraient connu en 2021 le décès de l'un des parents, un divorce, une séparation attestée, un changement de leur résidence exclusive, ou qui redoublent.

Enfin, les parents d'élèves déjà boursiers dont la situation familiale ou professionnelle a changé, peuvent solliciter un réexamen de leur dossier. (Une fiche de contrôle de ressources doit être demandée à l'intendance).

Mesdames Michèle BERNARD et Laure BRUNELIN restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le proviseur

Service Intendance

Affaire suivie par
Mme Michèle BERNARD,
Gestionnaire

Téléphone
04 73 80 75 75
Fax
04 73 80 82 40
Mél.
ce.0630069h
@ac-clermont.fr

21 rue Jean ZAY
63 300 THIERS

Le Proviseur,
Jean-Marc PLOUE-ROSIQUE





COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE ?

Du 2 septembre au 21 octobre 2021

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon numéro fiscal
qui figure sur mon avis
d'impôt 2021



L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte
EduConnect
ou
→ mes codes pour
me connecter
via France Connect

Plus d'informations au verso



Mon adresse
de messagerie
électronique

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte EduConnect ou



<https://teleservices.education.gouv.fr/>

Je clique sur "Bourse de lycée" et j'arrive sur le service.

- 2 Je fais une demande pour :

- mon enfant qui était en 3^e en collège et qui est en lycée public à la rentrée 2021 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

- 3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee





EduConnect

Un compte unique pour suivre et accompagner
la scolarité de mes enfants

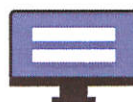
À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est un **compte unique** qui permet d'accéder à un ensemble de services et démarches en ligne pour **suivre la scolarité de mes enfants**.



J'utilise ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous mes enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).



Je peux accéder par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme la mise à jour de la fiche de renseignement, la demande de bourse, etc.
- au **livret scolaire** de mes enfants.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Sur teleservices.education.gouv.fr

1

Pour activer **mon compte**, j'ai besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de mes enfants.

2

Une fois que **mon compte est activé**, j'accède aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de mes enfants.

DES QUESTIONS ?

Si j'ai une question sur ma connexion ou la demande de bourse de lycée la **plateforme d'assistance nationale** est à ma disposition.



Elle sera disponible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h par téléphone au **0809 54 06 06** (prix d'un appel local)



ou en ligne à l'adresse : <https://assistanceteleservices.education.gouv.fr>